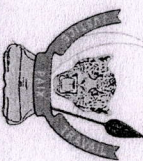


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMIP

Transparence - Equité - Probité  
Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 384/2022

A la société **BDM FOOD Sarl**

Après avoir reçu le contrat du marché n° SCPT/PCA/074/CMM/DKN/2022, conclu avec la Société Congolaise des Postes et Télécommunications (SCPT), pour un montant total hors taxe de dollars américains cent septante mille quatre cent quatre-vingt-et-un, treize centimes (USD 170 481,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent nonante-trois, trente-six centimes (USD 1 193,36).

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YIMBA  
Directeur Général



